

CONSEIL - ZONE DE POLICE

Séance du 22 février 2022

La séance est ouverte à 18h06 et se tient en visioconférence.

Présidence:

M. M. Prévot

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, Ch. Deborsu, P. Grandchamps, Ch. Mouget, S. Scailquin
MM. T. Auspert, L. Gennart

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (cdH)
Mmes, C. Casseau, C. Crèvecoeur, V. Delvaux (à partir du point 3), A. Oger, G. Plennevaux,
A-M. Salembier
MM. C. Capelle, D. Fiévet, V. Maillen, F. Mencaccini (jusqu'au point 5.2), B. Sohier

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe (Ecolo)
Mmes C. Halut, C. Heylens, A. Minet, C. Quintero Pacanchique
M. A. Gavroy

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR
MM. B. Guillitte, E. Nahon

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)
Mmes M. Chenoy, C. Collard, N. Kumanova-Gashi, E. Tillieux
MM. J. Damilot, C. Pirot, F. Seumois, K. Tory

M. L. Demarteau, Chef de groupe (DéFI)
MM. P-Y Dupuis, J. Lemoine

M. T. Warmoes, Chef de groupe (PTB)
M. R. Bruyère (à partir du point 3)
Mme F. Jacquet

Mme F. Kinet (jusqu'au point 5.2), Conseillère communale

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale
M. B. Falise, Directeur général adjoint

Séance publique

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf :

Point 3 :

- Oui : majorité (cdH, Ecolo, MR), DéFI, F. Kinet
- Abstention : PS, PTB

ORDRE DU JOUR

ZONE DE POLICE	3
ZONE DE POLICE - PERSONNEL	3
1. Mobilité: ouverture des emplois du premier cycle 2022	3
2. Mobilité: aspirants	4
ZONE DE POLICE - FINANCES	4
3. Zone de Police: budget 2022	4
DIRECTION GENERALE	9
CELLULE CONSEIL	9
4. Procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022	9
POINTS INSCRITS A LA DEMANDE D'UN CONSEILLER	9
5.1. "A qui appartient ce chien?" (M. B. Guillitte, Conseiller communal MR)	9
5.2. "Dangerosité des véhicules de livraison" (M. B. Guillitte, Conseiller communal MR)	12

Séance publique

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Je propose que l'on démarre notre réunion du Conseil de notre Zone de Police de ce 22/02/2022. Ceux qui aiment la numérologie ou qui sont superstitieux y verront certainement un signe du destin que je souhaite, en tout état de cause, favorable.

Je vais évidemment commencer par prendre les présences pour pouvoir nous assurer du quorum et aussi de la participation de chacune et chacun.

Monsieur le Président procède à l'appel nominatif.

Je vous propose alors de démarrer avec notre Zone de Police, pas beaucoup de points à l'ordre du jour mais des points importants puisque l'on continue d'engager. La volonté étant toujours bel et bien de renforcer notre Corps d'Inspecteurs de Police et singulièrement pour Police Secours.

ZONE DE POLICE

ZONE DE POLICE - PERSONNEL

1. **Mobilité: ouverture des emplois du premier cycle 2022**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police;

Vu les circulaires ministérielles GPI 15 et suivantes relatives à la mobilité;

Vu le cadre de la Zone de Police;

Vu le rapport du Chef de Corps du 31 décembre 2021;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 31 janvier 2022,

Sur proposition du Collège du 1er février 2022,

Déclare vacants dans le cadre de la Zone de Police:

- Cadre opérationnel:
 - 1 emploi d'INPP au Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 1 emploi d'Inspecteur au Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 2 emplois d'Inspecteurs au Service Enquêtes et Recherches - Section Fraudes;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 1 emploi d'Inspecteur au Service Enquêtes et Recherches - Section Stupéfiants;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 1 emploi d'Inspecteur au Service Enquêtes et Recherches - TAT (Team d'Appui Téléphonie);
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

- 1 emploi d'Inspecteur au Service Circulation - Piste de circulation routière;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

2. Mobilité: aspirants

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police;

Vu la circulaire ministérielle GPI 73 relative au recrutement, à la sélection et à la formation des membres du personnel du cadre de base des services de police;

Vu le cadre de la zone de police;

Vu le rapport du Chef de Corps du 30 décembre 2021;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 31 janvier 2022,

Sur proposition du Collège du 1er février 2022,

Fait appel à la mobilité aspirant 2022-A1 et déclare vacants dans le cadre opérationnel de la zone de police et plus particulièrement au profit du Service Police-Secours, 2 emplois d'INP.

ZONE DE POLICE - FINANCES

3. Zone de Police: budget 2022

M. M. Prévot, Bourgmestre :

On en arrive alors au point 3 du budget qui est celui du budget 2022 de la Zone de Police.

Vous avez pu bénéficier, outre d'une note synthétique de qualité, d'un exposé par Laurent Moreau, qui est le responsable du budget au sein de la Zone, en Commission du Bourgmestre, vendredi dernier. Les éventuelles questions qui s'étaient faites jour ont pu trouver une réponse mais si quelqu'un souhaitait encore poser une question ou l'autre, pas de difficulté.

Monsieur Damilot, je vous en prie.

M. J. Damilot, Conseiller communal PS:

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai parcouru rapidement le budget et j'ai constaté, dans les dépenses, que le seul poste de traitement augmentait de 1.160.000 € en un an, soit +7,2% et que celui des cotisations patronales, AMI ONSS, augmentait de 800.000 €, soit +10%. J'imagine que l'indexation des salaires est passée par là, celle passée et celle à venir – même si on va avoir un peu de répit avec les effets de la réduction de la TVA sur l'électricité – mais en regardant les recettes, je vois que la dotation fédérale de base n'augmente que de 125.000 €, par rapport à l'exercice précédent, alors que la dotation communale de base, elle, augmente de 1.218.000 €. Je précise que le montant qui est dans le budget est bien celui qui figurait dans le budget de la Commune, approuvé au mois de décembre.

Ma question est la suivante: est-ce que cela signifierait que l'augmentation des salaires, due à l'inflation, est supportée intégralement par la Commune. Je voudrais quand même savoir si c'est le cas. Si la réponse devait être oui, que se passera-t-il en 2023, l'année prochaine?

Si j'ai bien compris l'accord qui est intervenu récemment entre des organisations syndicales et la Ministre de l'Intérieur Verlinden, la convention qui entrerait en vigueur, entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Cette convention prévoit notamment, pas seulement mais notamment des augmentations salariales.

Ma question est de savoir si cet accord sectoriel sera financé intégralement, partiellement ou pas du tout par le Fédéral? En d'autres termes, est-ce que la Commune ne risque-t-elle pas, une nouvelle fois, de recevoir la facture?

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Question précise, réponse précise: oui, je crains que la Commune va devoir, une nouvelle fois, pallier les carences de financement du Fédéral.

En l'occurrence, vous le savez, le budget de la Zone de Police est vampirisé à quasi 90% (88% pour être exact) par des frais de personnel mais on sait aussi que c'est ce dont nous avons le plus besoin, c'est d'agents mobilisés, engagés, présents aussi sur le terrain.

Vous avez mis en perspective la faible augmentation de la dotation fédérale par rapport à la contribution communale, presque un rapport de 1 à 10 et même un peu plus.

Donc oui, très clairement, si l'on doit attendre le financement du Fédéral pour pouvoir adéquatement doter notre Police en ressources humaines et donc renforcer la présence policière, rien ne bougera.

C'est pour cela que nous avons fait le choix, sachant que cela allait nous coûter grosso modo un peu plus d'un million par an d'engager nous-mêmes une vingtaine d'agents supplémentaires pour répondre, de manière plus adéquate, aux préoccupations exprimées par les citoyens en termes d'insécurité, que ce soit par la présence renforcée dans le centre-ville, que ce soit par le renfort de notre Service d'Enquêtes et de Recherches (SER), que ce soit par les maîtres-chiens, une nouvelle aussi technique d'intervention contre les réseaux.

Il n'y a pas photo. La Commune effectivement banque parce que depuis des années le Fédéral se refuse à opérer une révision de la fameuse norme KUL qui est cette norme qui détermine, sur des bases qui sont devenues, au fil du temps, obsolètes, les financements auxquels les Zones de Police ont droit.

Donc je crains que la négociation salariale qui s'est opérée au niveau fédéral, avec les syndicats dont une partie ont marqué accord – mais on sait qu'il suffisait qu'un seul le fasse pour que cela emporte une capacité de la décision de se poursuivre – même si aujourd'hui, au moment où je vous parle, je n'ai pas le détail des chiffres mais il y a fort à craindre que le Fédéral ne va pas intégralement prendre cela en charge ou considérer qu'il s'en charge pour la Police fédérale mais pas nécessairement pour la Police locale.

Il faut savoir que, du côté de la Police locale, les trois unions des Villes de Bruxelles, de Wallonie comme de Flandre ont fait savoir qu'à leur estime, il était hors de questions de transposer au niveau des Polices locales – pour ne pas asphyxier les communes – ce qui avait été dealé et obtenu au niveau fédéral.

Si la ligne est maintenue, alors on ne doit pas craindre une augmentation en 2023 du côté de notre Police locale due à cette négociation fédérale. Mais je serais assez circonspect d'imaginer que ce qui a pu être obtenu d'un côté ne sera pas à tout le moins, même partiellement ou de manière phasée, souhaité ou revendiqué du côté des Polices locales.

Donc il est à craindre qu'il y ait une augmentation de la balise budgétaire pour le volet personnel à venir, même si à ce stade il n'y a pas, sur papier formellement, d'impact de la négociation fédérale direct sur le budget communal.

M. J. Damilot, Conseiller communal PS:

Vous avez raison, il n'y a pas d'impact puisque ce sera le 1^{er} janvier 2023 que la convention entrera en vigueur mais je vous pose la question aussi parce qu'au mois de novembre-décembre, autant dans les mouvements sociaux que dans la Police, j'ai entendu un dimanche sur une chaîne commerciale, un Président de parti se prononcer en faveur de l'augmentation des salaires ou des rémunérations du personnel de Police (ce que je peux comprendre) et à la question "Qui doit supporter cette augmentation?", la réponse était: "Le Fédéral et les Communes".

M. M. Prévot, Bourgmestre :

A mon avis, il ne doit pas être Bourgmestre.

M. J. Damilot, Conseiller communal PS:

Exactement.

(Rires)

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Monsieur le Bourgmestre, merci.

Pour compléter sur ce dispositif important, je vous interrogeais – rappelez-vous – le 19 octobre dernier concernant les mesures de lutte contre l'insécurité et faits de violences. Vous avez apporté une réponse en répondant à mon collègue, José Damilot, quant à l'effectif que vous comptiez déployer, répondant ainsi à votre promesse de pouvoir renforcer la sécurité.

Vous en aviez fait une autre: c'était concernant la prévention qui est aussi un acteur majeur pour tenter, comme cela en est d'ailleurs l'objectif, non pas juguler le phénomène mais de faire en sorte que le phénomène d'insécurité n'existe pas dans un monde idéal et de faire en sorte que ces acteurs de prévention puissent prévenir plutôt que guérir.

Je profite de ce budget qui est présenté puisque ce cela était une question qui avait été traitée en Zone de Police pour vous demander d'être également attentif à cet aspect-là, considérant que c'est un panel complémentaire. Peut-être aurez-vous déjà des éléments de réponses à ce stade-ci et si ce n'est pas le cas, pouvoir en tout cas veiller à nous en fournir le cas échéant assez rapidement pour qu'ils soient complémentaires aux mesures que vous comptez prendre, en matière de sécurité.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Merci Monsieur Martin.

A la faveur de la maquette budgétaire 2022 de la Zone de Police, je n'ai pas de mesure spécifique de renfort du volet de prévention à pouvoir vous partager. On sait en tout cas – mon collègue Philippe Noël et moi-même de même que notre collègue en charge de la Prévention urbaine, Madame Deborsu – que ce sont des éléments qui sont complémentaires, sur lesquels ils travaillent et ils ont bien l'intention de continuer à en faire un accent particulier.

Je peux vous dire que, dans mes compétences "Police", j'essaie malgré tout aussi d'intensifier ce volet préventif.

Vous devez savoir que j'ai organisé, pas plus tard qu'il y a une dizaine de jours, une rencontre à mon cabinet avec le représentant du Parquet, la Police locale, les autorités également de l'Université de l'Henallux mais pas uniquement des autorités académiques, des représentants aussi des étudiants, de ces hautes écoles qui sont dans l'hyper centre. A l'avenir, d'ailleurs, on élargira le spectre en y invitant également les représentants de l'ESA (Ecole Supérieure des Affaires) et de Jacquard, pour pouvoir mesurer quel travail complémentaire pouvait être opéré entre ces acteurs des écoles universitaires ou supérieures, non universitaires et par ailleurs la Police pour davantage sécuriser la zone du campus, au sens large du terme; toutes les zones à proximité des hautes écoles, où ils circulent. D'ailleurs, tant l'Henallux que l'Université se sont montrées enclines et ont confirmé leur disposition favorable à mettre des budgets sur la table pour elles-mêmes financer le renforcement du maillage de visio-caméras surveillances dans l'ensemble des petites ruelles qui composent leurs campus ou des rues qui sont à proximité de leurs sites estudiantins; demandant à la Police de Namur de venir avec l'apport technique (notamment sur les enjeux de cahiers des charges ou de compatibilité entre les technologies qu'elles pourraient déployer et notre propre réseau de caméras) mais étant en tout cas tout à fait disposées à le financer elles-mêmes. Cela permettra évidemment, complémentairement au financement déjà débloqué par la Zone de Police dans le cadre du Plan caméras, de pouvoir accélérer sa mise en œuvre et le maillage au plus fin et au plus rapide de l'ensemble des rues qui sont susceptibles, en général, d'être les plus fréquentées ou susceptibles de générer de l'insécurité ou un sentiment d'insécurité plus important.

La même démarche est en train d'être opérée, à mon initiative, avec les établissements secondaires qui sont présents sur le territoire en demandant qu'il y ait (le courrier a été signé aujourd'hui) un représentant de directions et un représentant d'élèves par établissement secondaire pour pouvoir aussi être à l'écoute de leurs réalités et de voir aussi, toujours avec la même volonté de densifier le maillage, de travail préventif, d'identification pertinente à la lumière du vécu des étudiants des zones qui devaient être davantage couvertes par la Police et la

technologie en appoint avec les caméras, voir comment on peut passer un coup d'accélérateur sur le déploiement du dispositif qui était prévu.

C'est aussi une manière de travailler à une prévention accrue du côté d'une meilleure réallocation des patrouilles et d'autre part d'une accélération du déploiement du système de vidéo-surveillance sur le terrain, en sus évidemment du travail de prévention plus social qui peut être opéré en amont et qui l'est particulièrement, sous l'égide de mon collègue Philippe Noël à qui je cède la parole.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Merci Monsieur le Président.

Pour compléter les propos du Bourgmestre et pour faire le parallèle avec le PSSP (Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention), Monsieur Martin, dont vous n'ignorez pas l'existence.

Vous savez que les comités de pilotage de ce PSSP s'organisent de manière régulière. On en a un prochainement pour faire l'évaluation du projet du PSSP 2021 sur les objectifs 2022 et, en parallèle, on travaille sur le diagnostic local de sécurité (DLS) puisque c'est ce travail-là qui est préalable au prochain PSSP pluriannuel. On espère maintenant quand même pouvoir aboutir sur un PSSP révisé complètement, en tenant compte de la situation.

On pourra vous donner des nouvelles de manière plus précise sur tout ce volet prévention dans les prochaines semaines, voire les prochains mois.

Je ne manquerai pas de le faire lors d'une de mes Commissions dès l'instant où j'aurai des éléments probants à pouvoir vous transmettre.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Merci Monsieur Noël.

Madame Klein.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe cdH:

Merci pour toutes ces informations.

Effectivement, c'est intéressant.

On est aussi dans la prévention et Monsieur Noël a aussi pris la parole: je me dis que pour sécuriser, il y a aussi peut-être l'étude du problème de l'éclairage à certains endroits.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Bien sûr. Cela fait partie des éléments qui ont été abordés également. J'ai oublié de l'évoquer. Merci pour ce rappel.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe cdH:

Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Oui, Monsieur Martin, votre droit de réponse.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Si vous le permettez, juste remercier pour les éléments de réponse.

J'ai juste envie de dire que, de nouveau, le Fédéral traîne – et ce n'est pas de votre faute Monsieur Noël – sur les projets PSSP. Ce n'est sans doute pas dans les semaines qui arrivent que nous aurons le nouvel appel à projets et la mouture qui devrait en effet nous rendre plus confortable la vie de prévention et de sécurité mais toujours est-il que les délais sont plus longs, que les conventions 2021 arrivent seulement sur la table alors que l'on est déjà en 2022 bien entamé.

J'aurais envie de vous demander sinon d'exiger que l'on ait la même attitude pour l'aspect préventif que l'on aujourd'hui pour la Police ou en tout cas l'aspect répressif et pouvoir une ambition similaire pour le volet éducatif et de prévention. Je pense que c'est nécessaire et vous en êtes sans doute convaincus. Même si on doit, pour cela, ouvrir le porte-monnaie, en espérant que les deniers arrivent après. Je sais que c'est difficile mais je pense, au vu de l'actualité de ces derniers jours qui a encore été le théâtre d'un fait particulièrement alarmant avec des jeunes, qu'il faut vraiment prendre cela à bras le corps et renforcer s'il le fallait, via les éducateurs de rues, GPS (Groupe de Prévention Sociale) et autres, pour pouvoir avoir les moyens de notre politique.

C'est ce que je voulais vous apporter comme élément: des suggestions.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Merci Monsieur Martin. On en a bien pris note en tout cas, pas de problème. On aura certainement l'occasion d'y revenir d'ailleurs.

Sur le point lui-même, relatif au budget 2022 de notre Zone de Police? Quel est le vote du côté du groupe PS?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Je ne sais pas si mon collègue, José Damilot, qui était à la manœuvre voudra répondre mais sinon ce sera une abstention considérant le fait que nous ne sommes pas totalement responsables de la facture. Donc on ne peut pas non plus charger la Ville sur les frais qui sont à sa charge pour pouvoir assurer une sécurité.

Donc abstention.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Merci.

Du côté du PTB?

M. Th. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Abstention également, Monsieur le Bourgmestre.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Merci. Du côté de DÉFI?

M. L. Demarteau, Chef de groupe DÉFI:

C'est oui.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Merci. Madame Kinet?

Mme F. Kinet, Conseillère communale:

Oui.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Merci. Ecolo?

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe Ecolo:

Ok.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Merci. cdH?

Mme D. Klein, Cheffe de groupe cdH:

Oui, merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Et le MR?

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR:

Nous votons pour aussi.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Merci. Unanimité donc moins l'abstention des groupes PS et PTB.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée, et notamment ses articles relatifs au budget;

Vu le règlement général de la comptabilité de la police locale (R.G.C.P.) du 5 septembre 2001 (M.B. 26/09/2001), modifié par l'arrêté royal du 05 juillet 2010 (MB1.10/08/2010) ;

Vu la circulaire ministérielle PLP61 du 8 Décembre 2021 (M.B.20/12/2021) traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2022 à l'usage des zones de police ;

Vu le rapport de la commission "Article 11";

Considérant que la dotation communale est fixée au montant de 20.733.281,96 € et correspond au montant prévu au sein du budget communal;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40, § 1er, 3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis rendu par le Directeur financier en date du 07/02/2022 ;

Sur proposition du Collège du 08 février 2022,

Adopte le budget 2022 dont les résultats globaux se présentent comme suit :

<u>Service ordinaire</u>	
Recettes de l'exercice propre	37 902 328,09 €
Dépenses de l'exercice propre	39 981 962,00 €
Résultat de l'exercice propre	-2 079 633,91 €
Résultat des exercices antérieurs	201 241,29 €
Recette exercice propre + antérieurs	38 114 706,11 €
Dépenses exercice propre + antérieurs	39 993 098,73 €
Prélèvements	1 878 392,62 €
Prélèvements	0.00 €
Résultat global	0.00 €

<u>Service extraordinaire</u>	
Recette de l'exercice propre	3 314 300,00 €
Dépenses de l'exercice propre	3 345 800,00 €
Résultat de l'exercice propre	- 31 500,00 €
Résultat des exercices antérieurs	0.00 €
Prélèvements	31 500,00€
Résultat global (exercice propre et antérieurs)	0.00 €

Ledit budget accompagné de ses annexes sera transmis au Gouverneur pour approbation.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

4. Procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal,

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil - Zone de Police du 18 janvier 2022 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

POINTS INSCRITS A LA DEMANDE D'UN CONSEILLER

5.1. "A qui appartient ce chien?" (M. B. Guillitte, Conseiller communal MR)

M. M. Prévot, Bourgmestre :

On en arrive alors aux points inscrits à la demande de Conseillers. Deux points inscrits par Monsieur Guillitte: le premier intitulé "A qui appartient ce chien?". La réponse au bout du suspense avec Monsieur Guillitte qui dispose de 5 minutes pour développer sa question.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Mais oui, où est donc passé ce chien ? Où est donc passé Mirza ?

Il n'est pas rare, comme dans la chanson, qu'un propriétaire de chien mais aussi de chat soit à la recherche de son animal préféré.

Nous pouvons découvrir un florilège d'avis de recherche sur les vitrines des commerces, sur les panneaux d'affichage, les poteaux d'éclairage mais aussi sur les réseaux sociaux.

Ou aussi, et je me permets de signaler: l'initiative prise par une asbl liégeoise de créer une application gratuite appelée "Animal Research" qui est destinée à mettre en réseau les animaux trouvés et les animaux perdus.

En parallèle, il est très fréquent que la Police soit appelée à constater la présence sur la voie publique d'animaux de compagnie errant sur celle-ci.

La solution est donc simple, il suffit de rendre le chien à son propriétaire. Mais dans notre pays rien n'est simple.

En effet, il existe depuis des années une base de données des puces électroniques de nos animaux de compagnie mais, depuis le 1^{er} mai 2021 et l'entrée en vigueur de dispositions légales, l'accès à l'identité des propriétaires de chiens et chats est désormais limitée aux seuls refuges et vétérinaires.

La Police est mise hors-jeu alors que le réflexe du citoyen qui trouve un animal est souvent de le conduire au commissariat le plus proche ou de faire appel à ses services lorsque l'animal ne peut être attrapé.

Même munis d'un lecteur de puce, les policiers n'ont plus accès aux coordonnées des propriétaires.

Pour rappel, j'avais veillé à ce que la Police de Namur en soit équipée, de ces lecteurs, lors de mon mandat d'Echevin en charge du Bien-Etre Animal.

En effet les dispositions légales applicables ne mentionnent pas de manière explicite les services de Police comme catégories de personnes habilitées à accéder aux bases de données.

Suite à l'application du RGPD (Règlement Général sur Protection des Données) les données de ces bases ont été rendues anonymes sauf si le propriétaire de l'animal a mis volontairement ses données en mode public.

Pour ceux qui n'ont rien fait, les données sont placées en mode privé.

La Police a toutefois la possibilité de contacter en semaine et durant les heures de bureau "Dog ID", l'organisme qui reprend l'ensemble de ces bases de données ou de faire appel au vétérinaire conventionné avec nos services, pour autant que ces derniers soient disponibles.

Ma question est simple : ne conviendrait-il pas d'intervenir auprès des autorités compétentes pour permettre aux services de Police et aux services communaux d'avoir accès à ces données ?

En effet, cela concerne tout autant le service de la Propreté publique qui est appelé à emmener les dépouilles d'animaux morts trouvés sur le domaine public. Ce qui permet d'informer les propriétaires du sort funeste de leur animal.

D'avance je vous en remercie pour vos réponses.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Merci Monsieur Guillitte.

C'est Madame l'Echevine en charge du Bien-Etre animal, Madame Deborsu, qui vous répondra.

Mme Ch. Deborsu, Echevine:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question et pour mettre en lumière une carence dans le décret qui régit les règles d'identification des chiens et des chats.

Vous l'avez dit, l'accès aux données d'identification a effectivement été restreint depuis quelques mois et limité aux vétérinaires et refuges.

Toutefois, permettez-moi de vous rassurer quant aux impacts de ce décret sur notre activité quotidienne. Effectivement, nous avons mis en place, grâce au travail de notre Cellule Bien-Etre animal, une structure de prise en charge 24h/24h, 7j/7j des animaux blessés ou errants retrouvés sur notre territoire par le biais d'un tout nouveau marché, que l'on a lancé avec une clinique vétérinaire. La disponibilité des prestataires était un des critères principaux dans les cahiers des charges que nous avons lancés.

Ici, lorsqu'un animal errant ou blessé est trouvé, il est immédiatement redirigé vers les institutions vétérinaires désignées par le marché et identifiées lors de son arrivée, d'où l'importance et même l'obligation de pucer son animal. C'est toujours bon de le rappeler. Cela permet une identification rapide et un retour vers le propriétaire dans des délais tout à fait appréciables.

Ce nouveau marché répond notamment au fait que la Police ne disposait pas de lieu d'accueil adapté pour les animaux et que, dans les faits, si les maîtres ne répondaient immédiatement à l'appel de la Police, les animaux étaient de toute façon conduits vers des structures d'accueil.

Il est vrai que toutes les Administrations communales ou les Zones de Police ne peuvent pas se permettre la mise en place de ce type de prestations et que dès lors, cette décision avec le nouveau décret peut les limiter dans le processus d'identification du propriétaire.

Pour les carcasses d'animaux, il faut savoir que cela demande juste un coup de téléphone en plus vers notre vétérinaire pour identifier l'animal. Donc cela ne rend en rien la démarche impossible évidemment, heureusement.

Puisque votre question m'en donne l'occasion, j'en profite pour saluer le travail réalisé par notre conseillère en Bien-Etre animal, depuis le début de la législature, puisqu'elle a réellement mis en place une coordination entre les différents acteurs de terrain du secteur animalier et surtout de nouvelles procédures plus claires, comme celles que je vous ai explicitée juste avant, qui sont évidemment bénéfiques au bien-être des animaux de notre territoire.

C'est grâce à ce gros travail réalisé avec l'administration que la Ville a récemment été désignée pour siéger au Conseil wallon du Bien-Etre animal. Il s'agit de l'organe d'avis du Gouvernement wallon, en la matière.

Mais, Monsieur Guillitte, je vous rassure, je ne manquerai toutefois pas d'écrire aux autorités concernées pour les sensibiliser à la question qui revêt certainement plus d'importance pour les petites communes que pour la nôtre.

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Merci Madame l'Echevine.

Monsieur Guillitte pour vos 2 minutes de réplique.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:

Je ne vais pas répliquer pendant 2 minutes.

Je suis très heureux d'avoir entendu la réponse de Madame Deborsu. C'est bien d'avoir pu développer ce marché et de pouvoir répondre aux différentes inquiétudes et d'être également sensible à la problématique pour les entités qui sont un peu plus réduites et qui n'ont pas les mêmes moyens que nous.

Très bonne idée. Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Merci beaucoup.

5.2. "Dangerosité des véhicules de livraison" (M. B. Guillitte, Conseiller communal MR)

M. M. Prévot, Bourgmestre :

On en arrive alors à votre deuxième question, Monsieur Guillitte, relative à la dangerosité des véhicules de livraison.

Je vous en prie.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:

Pour ce deuxième point, je voudrais faire part d'un problème que nous vivons dans ces journées encore courtes et où la soirée arrive très vite.

Un effet collatéral de la pandémie a été l'énorme développement de la livraison des repas à domicile ou parfois encore sur le lieu du travail.

Ce qui a bien sûr permis de tenir la tête hors de l'eau pour beaucoup d'enseignes, de commerces et de restaurants mais d'offrir également des emplois, peut-être certes précaires et mal valorisés, pour les différents transporteurs.

Ce dernier point n'est pas toutefois pas l'objet de mon intervention de ce soir, mais cela me fait dire qu'il est difficile de concilier la ville du quart d'heure et du service en 10 minutes avec un minimum de considération pour ces différents travailleurs.

L'objet de mon intervention est cette multitude de personnes qui assurent les livraisons sur des véhicules non adaptés pour ce faire.

Bien que désormais les jours rallongent, il est commun de voir, je devrais dire plutôt de ne pas voir, un vélo, une trottinette, non équipés d'un minimum d'éclairage avec un prestataire de service.

Si certaines sociétés les équiper correctement, ce n'est pas le cas de la majorité.

Nos services de Police ne pourraient-ils rappeler aux livreurs de disposer d'un équipement adapté et sécurisé mais aussi, parce qu'on le constate trop souvent, que le piétonnier normalement n'est pas accessible aux véhicules à moteur sauf avec une dérogation.

On voit trop souvent des livreurs en véhicules à moteur (moto, mobylette, scooter voire voiture) traverser et circuler sur le piétonnier pour assurer des livraisons.

Je vous en remercie de vos différentes réponses.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Je parlais dans le vide en ayant oublié de rallumer mon micro. Je disais que cette fois-ci, c'est Madame Scailquin qui allait vous répondre.

Mme S. Scailquin, Echevine:

J'allais anticiper. Merci Monsieur le Conseiller communal pour votre question.

Vous avez raison, nous voyons parcourir les rues du centre-ville mais aussi dans d'autres quartiers, tous ces livreurs tantôt à vélo, à trottinette, à moto, motocyclette ou même en voiture.

Certains ne sont pas en sécurité pour eux-mêmes ou pour les autres.

Je tiens d'abord à vous préciser qu'il y a quelques mois déjà, j'ai pris l'initiative de pouvoir sensibiliser et interpeller les différentes chaînes, enseignes de ces livraisons à domicile. Depuis quelques mois, il y a déjà une amélioration. Certes, elle n'est peut-être pas encore satisfaisante, vous l'avez évoqué, mais on voit que certains sont déjà plus sécurisés avec une adaptation des vélos, des tenues adaptées, des vestes réfléchissantes ou encore des casques fournis par les sociétés et le rappel des règles élémentaires de sécurité routière sur les sites Internet de ces différentes sociétés.

Donc il y a déjà eu une première initiative de la part de la Ville pour informer, sensibiliser et interpeller. Il y a une petite amélioration et on peut encore évidemment aller plus loin.

En ce qui concerne les différents modes de transports, de déplacements: si on prend la question des trottinettes, certains livreurs ont leur propre trottinette, d'autres utilisent les trottinettes qui sont en libre-service sur le territoire communal. S'ils prennent une de ces trottinettes, dès qu'ils ouvrent la trottinette, on rappelle sur le petit écran les règles de sécurité pour soi-même et pour les autres. Ces trottinettes qui appartiennent à une des quatre sociétés présentes sur le territoire communal, sont bridées à 5km/h dès qu'elles entrent dans le piétonnier. Donc il y a là un élément de sécurité

et de partage de l'espace public qui est repris sur les trottinettes des quatre sociétés présentes. Maintenant, cela ne concerne pas les trottinettes qui sont propriétés personnelles des livreurs ou d'autres personnes.

En ce qui concerne les livraisons dans le piétonnier par des véhicules automobiles, vous avez raison: elles n'ont pas à être dans le piétonnier, sauf aux heures ouvertes à tous dans l'espace du piétonnier, notamment aux heures de repas (entre 17h30 et 20h) en soirée.

Vous le savez, aujourd'hui, les accès au piétonnier sont hors service. Ces potelets ne sont plus fonctionnels aujourd'hui, ce qui malheureusement permet à tout un chacun d'entrer dans le piétonnier. Cela devrait se résoudre très prochainement avec l'arrivée des caméras à reconnaissance de plaques.

C'est pour vous dire qu'il y a une série d'initiatives qui ont été prises à l'égard de ces livreurs et que l'on va, suite à votre question, à nouveau interpellier et sensibiliser les différentes sociétés pour la sécurité de ces livreurs mais aussi la sécurité des autres usagers sur l'espace public et particulièrement dans le piétonnier.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Merci Madame l'Echevine.

Monsieur Guillitte pour vos répliques.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:

Oui, Monsieur le Bourgmestre.

Merci Madame l'Echevine, merci Madame Scailquin pour les initiatives qui sont déjà prises. Effectivement, il y a au moins une société qui équipe parfaitement bien ses prestataires.

Le message que je voulais aussi faire passer ce soir, c'est également vers notre Zone de Police quand les policiers constatent des infractions des véhicules qui sont démunis d'éclairage, s'ils pouvaient intervenir je pense que ce serait aussi adéquat.

Merci pour vos différentes réponses.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Merci beaucoup.

Je pense que l'on vient, de la sorte, de clôturer les points complémentaires inscrits au Conseil.

Y a-t-il des questions d'actualité sur base de l'article 94 de notre règlement? Non.

Merci. Je peux alors clôturer la séance publique de notre Zone de Police et céder alors la parole à Madame la Présidente, Anne Oger, pour le Conseil communal.

Approbation du procès-verbal

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil - Zone de Police du 18 janvier 2022 est considéré comme approuvé.

La séance est levée à 00h23.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

L. Leprince

M. Prévot